



Offre d'achat d'un bien immobilier



La remise du dossier complet (dossier de candidature + offre d'achat) doit obligatoirement être datée et signée et contenir l'ensemble des pièces et justificatifs mentionnés dans ce dernier. Elle devra se faire en LRAR (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception) à l'adresse suivante jusqu'au 13/04/2025.

OPH31 à l'attention de Quentin SANCHEZ
75 rue Saint Jean BP 63102
31131 Balma CEDEX

Nous soussignés :

.....

Demeurant :

.....

.....

.....

Adresse complète du pavillon en vente :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nous vous proposons de nous porter acquéreur du bien, au prix de :

.....€.

Nous reconnaissons que la présente offre d'achat sera étudiée avant toute acceptation selon les modalités prévues aux articles L. 443-12-1 du CCH et L. 443-11 du CCH.

Extrait de l'article L 443-12-1 du CCH :

Vente selon ordre de priorité conformément au III de l'article L 443-11 du CCH : « Les logements vacants des organismes d'habitations à loyer modéré peuvent être vendus, dans l'ordre décroissant de priorité, à :

1. ***À toute personne physique remplissant les conditions auxquelles doivent satisfaire les***

bénéficiaires des opérations d'accession à la propriété, mentionnées à l'article L. 443-1 du CCH (plafonds de ressources LI +11%), parmi lesquels l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeuble qu'ils emploient sont prioritaires ;

2. Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales ;

3. Toute autre personne physique (sans plafond de ressources) ».

Le classement des offres :

- Les offres d'achat sont supérieures ou égales au prix évalué, la vente est proposée à :

L'acheteur de rang le plus élevé dans l'ordre de priorité prévu au III de l'article L. 443-11 du CCH,

Ou

- L'acheteur qui le premier a formulé l'offre d'achat qui correspond ou qui est supérieure au prix évalué, si ces offres d'achat concernent des acheteurs de même rang de priorité.

Toutefois le logement peut être vendu, sans attendre l'issue du délai de remise des offres lorsque le premier acheteur est :

- Un locataire de logement appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département,

Ou

- Un gardien d'immeuble employé par ceux-ci, qui respecte les plafonds de ressources de l'accession sociale (et son offre d'achat correspond ou est supérieure au prix évalué).

Fait à Le
.....

Signature(s) manuscrites précédées de la mention « ***Lu et approuvé, bon pour offre d'achat au prix***

de.....€ » (en chiffres et en lettres).

Cadre réservé à l'organisme :

Offre reçue le : à h

Ces données sont destinées à l'OPH31 pour pouvoir étudier votre demande d'acquisition.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen. ». Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un mail à ril@oph31.fr ou par courrier à RIL OPH31 75, rue Saint-Jean BP 63102 31131 Balma Cedex.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données seront conservées jusqu'à signature de l'acte authentique du logement concerné.